

Procès-verbal n°20 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mardi 21 Décembre 2021
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	MM. Patrick AURILLON, Claude LUGUEL,
Excusés :	Mme Cendrine MENUDIER - Mrs Jean-Pierre RIEU

*Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr)
Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.*

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'Art 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal n°19 de la réunion du 16 Décembre 2021

Rappel Article 9 des Règlements Généraux – Engagements obligatoires

A l'attention des Présidents et Dirigeants des clubs de D1 et D2.

Compte tenu que les ententes sont prises en considération pour le décompte des équipes engagées dans les catégories jeunes (U14 à U19)

Les clubs de VAL DE CEZE (entente avec BARJAC en U15) et REDESSAN (Entente avec MANDUEL en U17) ne sont pas en infraction.

Récapitulatif des Clubs en infraction

D1 - 514320 – O. SANTOIS

D2 - 521674 – AS ST PAULET DE CAISSON

Modification au calendrier

COUPE GARD LOZERE

Le match n°24233772 US MONOBLET / JS CHEMIN BAS reprogrammée le mercredi 05 Janvier 2022

Se jouera finalement le **dimanche 02 Janvier à 14h30** (Accord des deux clubs)

D2 Poule A

Le match n°23558861 CHUSCLAN 2 / BELLEGARDE 1 du 16 Janvier 2022

Se jouera le **dimanche 16 Janvier 2022 à 12h00** en lever de rideau de la R3 FCCLA /MONTPELLIER A à 15h00

Homologations

Retour Commission d'APPEL

Départemental 4 Poule D du 14/11/2021

Match : (23560832) FC DOMESSARGUES/US LA REGORDANE

US La REGORDANE - **Match perdu par forfait moins 1 Point au classement.**



Départemental 2 Poule B du 05/12/2021

Match : (23559069) FC BAGNOLS PONT 2/SSB LA GRAND COMBE
FC BAGNOLS PONT 2 battu par pénalité moins 1 Point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Jean-Marie ROUFFIAC

Le Secrétaire de séance,

Claude LUGUEL

